

# Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **8 (1993)**

Heft 1: **Gazette**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La politique culturelle dans le Canton de Glaris

## CANTONS

### La culture dans un canton rural et marginal

Comment un petit canton de seulement 38'500 habitants et 29 communes comme le Canton de Glaris conçoit-il sa tâche en matière de politique culturelle? L'étude publiée fin 1992 'Öffentliche und private Kulturförderung' démontre qu'en pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses et des dépenses par habitant, le Canton de Glaris et ses communes font partie des cantons qui attribuent le moins de fonds publics à la culture. Les résultats de ce rapport ne doivent pas nous mener à des conclusions trop hâtives et nous laisser penser que la politique culturelle dans le Canton de Glaris est de manière générale tout à fait insuffisante. Ce n'est en effet pas du tout le cas.

Certes le Canton de Glaris est au niveau culturel une des régions rurales et marginales de Suisse qui ne sont pas en mesure d'entretenir un orchestre professionnel ou une activité théâtrale permanente. Cela ne signifie pas pour autant que l'on ne puisse pas assister à un concert ou à une pièce de théâtre, ceux-ci sont organisés dans le cadre d'associations. Les deux principaux musées, le Musée historique du Pays de Glaris et le Musée d'art de Glaris sont des associations privées qui disposent d'un nombre (trop) restreint de collaborateurs. Les dépenses culturelles relativement peu élevées s'expliquent par la petite taille du canton, par la structure privée des associations encourageant la culture et par les coûts extrêmement bas en matière de personnel et d'administration.

### Les bases juridiques et les moyens financiers

La Landsgemeinde a voté en 1972 une loi sur l'encouragement de la vie culturelle qui est entrée en vigueur début 1973. Cette loi prévoit que le canton doit tout particulièrement promouvoir l'art et la science en octroyant des subventions pour encourager les institutions et les associations culturelles, les manifestations culturelles, les travaux et publications scientifiques, la création artistique glaronnaise, la décoration artistique des bâtiments publics, l'acquisition et la conservation du patrimoine glaronnais de valeur et les efforts pour la préservation du dialecte et des traditions. Le canton accorde par ailleurs des bourses pour permettre à des artistes de se consacrer à leur oeuvre, des bourses spécifiques d'une année et octroie des prix d'encouragement ainsi que le prix de la culture du Canton de Glaris. Les requérants doivent remplir une des conditions suivantes: avoir la citoyenneté glaronnaise, avoir (avoir eu) pendant une période prolongée son domicile dans le canton ou présenter un projet concernant la région glaronnaise. Par ailleurs, c'est sur le seul critère de la valeur culturelle du projet ou de la manifestation que les demandes sont jugées.

L'encouragement de la littérature, de la création musicale ou artistique joue un rôle tout aussi important que l'encouragement du cinéma et de la technique vidéo. Au cours des dernières années de plus en plus de projets d'importance nationale ont bénéficié de subventions.

La politique culturelle est du ressort de la Direction de l'instruction publique. Le directeur de cette Direction préside de par ses fonctions la Commission pour l'encouragement de la vie culturelle qui est composée de spécialistes de différentes branches de la création artistique. Cette Commission spécialisée discute au cours de six à huit séances annuelles les requêtes reçues et présente au Conseil d'Etat les demandes de subventions retenues. C'est l'ensemble du Conseil d'Etat qui décide de la répartition des moyens financiers provenant du Fonds de loterie; en règle générale, il approuve les demandes proposées par la Commission. La Commission a depuis de nombreuses années pour principe d'encourager de façon tout à fait anti-bureaucratique, flexible et compétente des projets culturels très divers émanant de particuliers et d'associations privées. Le secrétaire et le travail administratif de la Commission incombent depuis 1982 au délégué aux affaires culturelles assisté d'une collaboratrice à 40 %, tous deux employés par le canton. Le délégué aux affaires culturelles, un historien d'art, s'acquitte de cette tâche en plus de ses fonctions principales comme conservateur du Musée du Palais Freuler, comme conseiller en conservation des monuments historiques et donc comme auteur de diverses publications. Il ne lui reste que fort peu de temps à consacrer à ce qui fut son occupation principale, à savoir, l'inventorisation des monuments d'art et d'histoire du Canton de Glaris.

Jusqu'à présent les recettes provenant du Fonds de loterie intercantonale et des intérêts du capital d'une fondation ont toujours suffi à assurer la couverture financière de l'encouragement de la culture. Pour certains projets culturels bien particuliers, comme par exemple la création du Musée des impressions sur étoffes, le Grand Conseil ou la Landsgemeinde doivent déposer des demandes de crédit. Il est intéressant de noter que les domaines comme l'école de musique, la conservation des monuments historiques, la bibliothèque cantonale, la protection du paysage et la promotion du tourisme n'obtiennent aucune subvention provenant du Fonds de loterie mais sont financés par le budget ordinaire du canton. Dans la plupart des cas les communes les plus petites ne sont pas très actives dans le domaine culturel, l'industrie glaronnaise ne se fait pas particulièrement remarquer par des mesures de soutien à la culture.

## CANTONS

### Les domaines importants de la politique d'encouragement de la culture

La vie culturelle dans le canton très industrialisé de Glaris est variée et intéressante. Traditionnellement la musique y joue un rôle de tout premier plan. Des chœurs de grande qualité exécutent les grandes oeuvres du répertoire souvent accompagnés d'orchestres et de solistes extérieurs au canton. La Glarner Konzert- und Theatergesellschaft propose un calendrier de manifestations très varié en faisant appel à des troupes théâtrales, des ensembles et des solistes d'autres régions. Depuis plusieurs décennies, les semaines musicales de Braunwald ont acquis une solide renommée. Un centre de culture et de rencontre alternatif a vu le jour en 1992 à Glaris dans une ancienne usine grâce à de nombreuses subventions qui ont rendu possible les travaux d'agrandissement et la mise en place d'une infrastructure.

Une fondation a ouvert en 1946 le Musée historique du Pays de Glaris dans le Palais Freuler construit en 1645. Jusqu'en 1980, le poste de conservateur de ce musée a été assumé pendant son temps de loisir par une personne exerçant une autre activité professionnelle. A partir de cette date, le canton a confié à Jürg Davatz le poste de conservateur à temps partiel. De 1983 à 1992, le Palais Freuler a été restauré à l'intérieur comme à l'extérieur ce qui a permis de réorganiser complètement petit à petit l'exposition permanente qui n'avait pas été modifiée pendant quarante ans. Un groupe de travail a également été constitué dont les efforts ont abouti en 1988 à la création dans les vastes étages mansardés du Musée glaronnais des impressions sur étoffes. En général le musée présente chaque année une exposition différente. Les salaires du concierge et du personnel de surveillance font partie des dépenses couvertes par le canton. Pour la mise en place des expositions et les travaux de restauration le canton fait appel à des spécialistes indépendants.

La Société glaronnaise des Beaux-Arts fondée en 1870 possède depuis 1952, grâce à une donation, un musée modeste en taille mais exemplaire. Ce musée expose une partie de la collection personnelle de la Société, essentiellement de la peinture suisse et glaronnaise et des sculptures des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles et propose de nombreuses expositions sur des thèmes divers. Au cours des dernières années, la Société des Beaux-Arts a déployé une activité tout à fait remarquable, très prometteuse pour l'avenir au niveau de la qualité des expositions. Depuis 1992, le Musée des Beaux-Arts a à sa disposition un conservateur à mi-temps, une jeune historienne d'art, qui est provisoirement rémunérée grâce au budget de la Société des Beaux-Arts provenant du Fonds de loterie.

Les principaux organisateurs de concerts et de pièces de théâtre, le Musée historique du Pays de Glaris, le Musée des Beaux-Arts obtiennent chaque année du Fonds de loterie la somme nécessaire pour couvrir leurs déficits et leurs frais d'exploitation afin de pouvoir réaliser leurs objectifs prioritaires, somme qui s'est élevée à Fr. 500'000.-- en moyenne au cours des années passées. Le problème du manque de personnel que connaissent les musées glaronnais et qui ne semble pas avoir de solutions dans l'immédiat limite non seulement les travaux scientifiques de recherche sur le patrimoine appartenant aux musées mais encore l'élaboration d'expositions itinérantes et la publication de brochures explicatives.

L'institution culturelle la plus ancienne est la bibliothèque cantonale qui est exploitée par le canton depuis 1858 et dépend directement de la Direction de l'instruction publique. Au printemps 1993 ses nouveaux locaux spacieux seront inaugurés dans l'ancienne école municipale de Glaris. Cette nouvelle bibliothèque où l'utilisateur aura libre accès aux livres sera entièrement informatisée et présentera une chance énorme pour la culture dans le Canton de Glaris.

### La conservation des monuments historiques dans le Canton de Glaris

Le Palais Freuler à Näfels compte parmi les premiers monuments historiques ayant été restaurés en Suisse avec le soutien de la Confédération. Les travaux de restauration ont été réalisés en 1887 sur les conseils experts du Professeur Johann Rudolf Rahn. Au cours des décennies suivantes de nombreux anciens bâtiments de valeur historique ont été restaurés dans le Pays de Glaris comme cela se faisait jusqu'alors, en fonction du bon plaisir des propriétaires, des artisans et des architectes. Petit à petit la situation a changé.

### La Ligue glaronnaise pour le patrimoine: une association pionnière et battante

L'architecte Hans Leuzinger (Glaris / Zollikon) a fondé en 1932 la Ligue glaronnaise pour le patrimoine. Jusque vers les années 50, H. Leuzinger a présidé avec beaucoup de savoir aux destinées des anciennes maisons bourgeoises et rurales du Canton et a influencé leur restauration par ses conseils judicieux. Pendant ses loisirs, H. Leuzinger s'est consacré à l'étude des monuments d'art et d'histoire et des maisons rurales du Pays de Glaris et a déjà, à cette époque, compris l'importance des sites et même de l'architecture industrielle. Par ailleurs il a lui-même créé des bâtiments modernes remarquables.

Depuis plus de trente ans, la Ligue glaronnaise pour le patrimoine est présidée par l'architecte Jakob Zweifel (Glaris / Zurich). Grâce à son efficacité et à son caractère combattif, J. Zweifel est parvenu à sauver de la destruction

bon nombre de vieux bâtiments importants, pour lesquels les moyens à disposition du service de conservation des monuments historiques à eux seuls ne suffisaient pas. En tant que responsable de la planification locale de nombreuses communes glaronnaises, Hans Leuzinger et Jakob Zweifel ont influencé dans une très large mesure la conservation des monuments historiques à Glaris, Näfels et Mollis. La répartition du travail et la collaboration entre la Ligue glaronnaise pour le patrimoine et le service cantonal de conservation des monuments historiques n'ont cessé de s'améliorer au cours des vingt dernières années.

#### **Le service cantonal de conservation des monuments historiques**

Ce n'est que relativement tard que le Canton de Glaris a fait de la conservation des monuments historiques une tâche cantonale. En 1971, la Landsgemeinde a accepté la 'Loi sur la protection de la nature et du paysage' qui règle également les problèmes de conservation des monuments historiques. En 1990/91, cette loi et le décret d'application ont été adaptés aux circonstances et aux besoins actuels. Une des principales innovations du nouveau texte de loi: les communes sont dorénavant tenues de par la loi à contribuer aux frais de conservation et d'entretien des sites à protéger et des monuments d'art et d'histoire situés sur leur territoire.

Au début de sa création, le service de conservation des monuments historiques dépendait de la Direction des Eaux et Forêts. Depuis 1990, la Direction des Travaux Publics est responsable de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites dont la gestion a été confiée à Rudolf Jenny, chef du service des ponts et chaussées. Jürg Davatz, historien d'art, est depuis 1973 conseiller en charge des recherches architecturales et des études préliminaires pour les objets importants. Le service de conservation des monuments historiques a à sa disposition depuis vingt ans un expert fédéral très expérimenté, Josef Grünenfelder (Zoug), qui s'est familiarisé avec le Pays de Glaris qu'il connaît désormais très bien. Le Canton de Glaris n'emploie pas de conservateur des monuments historiques à plein temps mais les trois spécialistes précédemment cités travaillent en excellente collaboration et s'occupent de façon très professionnelle des travaux de restauration des monuments historiques. Le nombre par trop restreint de collaborateurs n'est pourtant pas sans poser de problèmes: les travaux de recherche, les études préliminaires, l'assistance au cours des travaux et les tâches administratives sont souvent effectués dans un minimum de temps et doivent de ce fait être limités au nécessaire. Les trois collaborateurs du service n'ont aucun temps à disposition pour les inventaires scientifiques, les documentations et les publications. Le service de conservation des monuments historiques obtient chaque année du Canton une somme destinée à l'octroi de subventions. Cette somme est calculée par le Canton en fonction du budget présenté par le service de conservation.

## CANTONS

Le Canton de Glaris n'a pas de service cantonal d'archéologie. Le pays glaronnais n'est pas très riche en sites et objets préhistoriques, archéologiques ou datant du haut moyen âge. En cas de besoin, le Canton fait appel à des archéologues extérieurs pour les éventuels problèmes à résoudre et pour les fouilles. Par contre, le Canton a de plus grands besoins pour tout ce qui date dès le moyen âge et pour l'archéologie de l'industrie. Dans ces domaines les études vont dorénavant être de plus en plus confiées à des bureaux privés.

Au cours des vingt dernières années, toutes les anciennes églises du Canton et deux églises datant des années 20 ont été restaurées en respectant les principes de la conservation des monuments historiques. Par ailleurs, de nombreux bâtiments profanes importants ont également fait l'objet de travaux de restauration. Le service cantonal de conservation des monuments historiques n'a pas pour objectif de reconstruire pour retrouver l'état original idéal mais préfère oeuvrer à la conservation de la substance bâtie des différentes époques. C'est dans le même esprit que le service de conservation des monuments historiques s'efforce (pas toujours avec le succès escompté) de sauvegarder les sites et les ensembles architecturaux, c'est-à-dire souvent des bâtiments et des détails parfois banals qui n'ont jamais été protégés. Certains bâtiments sur le point de s'effondrer posent de réels problèmes dans le Canton de Glaris; il s'agit de nombreuses anciennes usines de l'industrie textile avec leurs tours de séchage, de luxueuses villas et d'un grand nombre de maisons anciennes d'aspect modeste qui sont devenues inconfortables et peu rentables. Malgré de nombreuses restaurations réussies, la transformation et la re-conversion pas toujours idéales de l'intérieur des bâtiments historiques, des rues, des places et des quartiers poursuivent leur cours, dans le Canton de Glaris comme partout ailleurs.

Jürg Davatz